

*Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation*

**TEST DE FRANÇAIS SUR OBJECTIF UNIVERSITAIRE :  
EXPÉRIMENTATION AUPRÈS D'UN PUBLIC ALLOPHONE**

**Marie Beillet \*, Marc Demeuse\***

Université de Mons, [marie.beillet@umons.ac.be](mailto:marie.beillet@umons.ac.be)

---

**Mots clefs :** niveau linguistique – expérimentation – étudiant allophone – outil d'évaluation

**Résumé court :** La question du niveau en langue nécessaire à la poursuite d'un cursus en France est actuelle, tout comme la spécificité des tests proposés, préalables à la venue des étudiants. Ces tests évaluent un français général, alors que le français de l'université est de type spécifique. Par ailleurs, les situations d'enseignements et d'examens nécessitent, de la part des étudiants, la mobilisation de compétences langagières, stratégiques et méthodologiques spécifiques (Casanova et al., 2012). L'objectif de la recherche menée par l'Université de Mons en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile-de-France est le développement d'un test de niveau de langue française spécifique aux étudiants allophones s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur en France. Cette épreuve, déjà testée auprès d'étudiants natifs, a été expérimentée auprès d'un groupe d'allophones. Ces derniers, futurs ingénieurs, ont suivi une formation (linguistique notamment) au préalable de leur cursus, spécifique au monde universitaire auprès du PRES de Lille.

---

## **1. Introduction**

A l'heure de la mondialisation, suivre un cursus à l'étranger permet d'améliorer ses perspectives professionnelles (OCDE, 2012). En 2010, plus de 4.1 millions d'étudiants suivent une formation tertiaire dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants, et ce chiffre devrait dépasser les 7 millions d'ici 2020 (Altbach et al., 2009). Cette mobilité étudiante est essentiellement dirigée vers les pays industrialisés puisque les pays du G20 accueillent 83% de l'effectif mondial d'étudiants étrangers et les pays de l'OCDE environ 77%. Avec l'accueil de 288 544 étudiants étrangers, la France détient la 4<sup>ème</sup> place en termes d'accueil d'étudiants étrangers. Ces derniers représentent 12,3 % des étudiants du supérieur. Ce chiffre, qui passe à 15 % si l'on s'intéresse uniquement à l'Université, a augmenté de 50 % en 10 ans (Mangiante & Parpette, 2011). Les auteurs pointent cependant, le taux de réussite des étudiants allophones aux examens, de 40 % inférieur à celui des étudiants nationaux. Ces échecs sont en partie liés à la maîtrise de la langue française. Le manque de maîtrise affecte la pensée conceptuelle, le lexique, l'appareil argumentatif et la compréhension des structures qui régissent la langue (Van Raemdonck, 2000). L'ignorance d'une certaine langue intellectuelle peut perturber gravement la communication entre enseignants et étudiants (Monballin, 2000). Ces manques posent évidemment problème à la réussite aux examens des étudiants. Mangiante et Parpette dans leur ouvrage intitulé Français sur Objectif Universitaire (2011) ont montré que le français de l'université n'est pas un français général, mais un français spécifique.

En France, l'admission des étudiants allophones est régie par un décret (13/06/1971) et deux arrêtés (21/11/2003 et 21/11/2013). Selon l'article 16 du décret du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans le supérieur, les candidats à une première inscription en premier cycle d'études universitaires doivent obligatoirement effectuer une Demande d'Admission Préalable (DAP) auprès de l'ambassade ou du consulat de France du pays où ils résident, ou de l'université qu'ils souhaitent intégrer. Les candidats doivent dans ce cadre, justifier d'un niveau de compréhension de la langue française adapté à la formation envisagée. Ce niveau est vérifié au moyen d'un examen. Selon l'arrêté du 21 novembre 2003, l'examen comporte deux épreuves destinées à évaluer le niveau de compréhension de la langue française. La compréhension orale et la compréhension écrite de l'étudiant sont tout d'abord évaluées, sous forme de questionnaires à choix multiple. La seconde épreuve consiste en une production écrite adaptée aux capacités particulières attendues de candidats à des études universitaires. L'arrêté du 30 mai 2013 a, quant à lui, pour objet de définir les modalités de retrait, de dépôt et de transmission des demandes d'admission à une première inscription en première année de licence ainsi que les modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française. Dans le cadre de cette procédure, le niveau linguistique minimum requis

## ***Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation***

pour l'accès au premier cycle universitaire d'admission est le niveau B2 selon l'échelle du Cadre Européen Commun de Référence. En dehors de cette procédure, les universités demandent généralement un niveau B2 pour les filières sciences humaines, C1 pour les filières littéraires et B1 pour les filières scientifiques (Mangiante & Parpette, 2011). Pourtant, les certifications actuellement en place évaluent la langue « en général » et non pas dans un contexte particulier, et à ce titre, réussir un test de langue n'assure pas la réussite aux examens. La recherche d'Almoosa (2013) montre que la réussite ou l'atteinte d'un niveau spécifique ne sont pas nécessairement les témoins du fait d'être prêt pour suivre un cursus universitaire. Cependant, les tests de français de compréhension et d'élaboration de synthèse restent de bons prédicteurs de réussite aux examens parce qu'ils permettent de voir si l'étudiant est capable de paraphraser et la construction de schémas mentaux, d'organisation de la pensée et des idées (Lindblom-Ylänne et al. 1996, cités par Romainville, 1997).

Partant de ces constats, nous avons développé, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie région Paris Ile de France, un test dans l'objectif de déterminer si, avant le début de son cursus universitaire, un étudiants allophone possède les compétences requises pour réussir à l'université. Ce test, de type diagnostique, adapté au milieu universitaire vise à définir le niveau en langue de l'étudiant selon les critères du CECR. Le format choisi est celui d'une vidéo de 40 minutes traitant d'un thème particulier (le nucléaire, la conduite de réunion, etc.) durant laquelle les étudiants peuvent prendre des notes. Suite au visionnage de la vidéo, trois tâches sont demandées au candidat. La première tâche consiste à produire un résumé écrit de ce qui a été présenté durant la vidéo. Cela permet d'évaluer si l'étudiant est capable, sur la base de sa prise de note, d'organiser sa pensée dans un résumé correctement rédigé. Ensuite le candidat répond à 10 questions posées. Ces questions, à réponses courtes, portent sur le « paracours », c'est-à-dire les informations qui sont données pendant le cours mais qui n'ont pas traités avec la matière du cours. Par exemple, il s'agit d'un changement de salle pour le prochain cours, des modalités d'examen, l'annonce d'un événement, etc. Enfin la troisième tâche consiste en la complétion d'un texte lacunaire. Cette dernière tâche permet de comprendre si le mauvais score d'un étudiant est lié à la compréhension de la matière ou l'expression de sa pensée. Le résumé est évalué au moyen d'une grille d'évaluation critériée. La grille a été construite sur la base de copies d'étudiants placés face à la même tâche (afin de servir à évaluer les compétences de résumé d'un texte écrit (actuellement en cours d'élaboration) et du Cadre européen commun de référence (Conseil de l'Europe, 2000). La grille, divisée en deux parties (communicative et linguistique) se compose de 10 critères. Pour chacun des critères, des descripteurs allant du niveau A2 au niveau C2 sont fournis. Ce test en trois parties qui est utilisé pour notre expérimentation.

## **2. Méthode**

### ***2.1 Contexte de l'expérimentation***

Une partie des étudiants qui participent à cette expérimentation sont d'origine brésilienne. Depuis quelques années, le nombre d'étudiants brésiliens effectuant des études supérieures en France augmente, et en 2009 ils étaient 2931 (Albuquerque & Parpette, 2012). Pour accompagner ces étudiants, Campus France a mis en place des partenariats avec des établissements de Français Langue Étrangère afin d'organiser des formations intensives l'été précédent la rentrée universitaire. Cette préparation comprend des cours intensifs sur mesure, du tutorat et des activités culturelles. Elle aborde également les notions d'inter-culturalité (Campus France, 2013). C'est, en partie, dans le cadre des programmes BRAFITEC (BRASIL France Ingénieurs TEChnologie), programme bilatéral pour la formation des ingénieurs, et CSF (Sciences Sans Frontières), que notre expérimentation s'est tenue.

Les autres étudiants étrangers participant à l'expérimentation et qui ont suivi la formation, sont en France dans le cadre d'un double-diplôme, c'est-à-dire que l'étudiant effectue une partie significative de son cursus originel à l'étranger.

L'objectif de cette expérimentation est de mettre en relation le niveau en langue annoncé à l'arrivée en France des étudiants avec les résultats obtenus lors de notre expérimentation. Trois hypothèses sont formulées. Nous supposons tout d'abord que le résultat au test sera meilleur que le niveau annoncé puisqu'il y a eu apprentissage entre les deux évaluations. Nous supposons par ailleurs que tous les étudiants auront un niveau B2 puisque c'est le niveau minimum requis. Enfin, nous supposons que les étudiants ayant reçu un plus grand nombre d'heures de formation, réussiront mieux les trois tâches demandées.

**Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation**

**2.2 Description du panel d'étudiants**

L'expérimentation s'est déroulée au sein du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) de Lille, en collaboration avec Lucie Floch (doctorante dans le laboratoire Grammatica, Université d'Artois). Les étudiants ont passé ce test lors de la dernière séance de leur formation. Durant 2h30 ces derniers ont visionné un cours puis produit un résumé traitant de l'énergie nucléaire.

Le groupe compte 44 étudiants allophones, de 4 nationalités différentes (brésilienne, chinoise, un étudiant vietnamien et une étudiante russe). Deux groupes sont à distinguer: les étudiants de l'Academy.240 et ceux de l'Academy 300 ; 240 et 300 représentant le nombre d'heures de formation suivies avant l'évaluation. L'Academy.240 regroupe tous les étudiants asiatiques, et l'Academy.300 regroupe ceux originaires du Brésil ainsi que l'étudiante russe. Dans le programme Academy.300, les 31 étudiants sont répartis, pour la plupart des modules, en quatre groupes de niveaux de français (groupes dits « FLG » pour « Français Langue Générale »). Ces étudiants suivent durant l'été, en amont de l'entrée à l'Université, une formation linguistique contextualisée, spécifique au monde universitaire. Avant de débiter la formation, les étudiants ont dû justifier auprès de CampusFrance, d'un niveau de français. Ce dernier a été mesuré par un test spécifique local brésilien, subit avant l'arrivée en France, pour ce qui concerne les étudiants sud-américains. En ce qui concerne les étudiants asiatiques, nous savons qu'ils ont passé, au sein d'Alliances françaises ou dans leur Universités respectives, des tests français produits soit par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (TCF- DELF), soit par la Chambre de Commerce et d'Industrie région Paris-Ile-de-France (TEF). Au début de la formation, les étudiants ont par ailleurs passé un test de positionnement (grammaire- production écrite et compréhension écrite) développé spécifiquement pour la formation. Avant d'entamer l'expérimentation, nous possédons donc deux mesures de niveau de français des étudiants : leur niveau annoncé avant l'arrivée en France, ainsi que le niveau obtenu à l'issue de l'évaluation initiale.

	<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>B1</b>	<b>B2</b>
<b>Academy 240 (N=13)</b>	x	x	11	2
<b>Academy 300 (N=31)</b>	8	8	14	1

**3. Résultats de l'expérimentation**

Une grille critériée est proposée pour évaluer les résumés produits par les étudiants. Cinq critères sont d'ordre communicatif, et portent sur le contenu du résumé et la compréhension du discours original, les cinq autres sont d'ordre linguistique, et ne traitent que de la langue comme outil de communication. Les dix critères sont divisés en cinq niveaux (du niveau A2 utilisateur élémentaire, au niveau C2 utilisateur expérimenté) et présentent des indicateurs pour chacun d'entre eux. Pour chaque résumé produit, et pour chacun des dix critères, est attribué un niveau (de 2 à 6, dénominations de la CCIP correspondant aux critères du CECR A2 jusque C2). Les pondérations obtenues pour chaque critère permettent d'obtenir un niveau moyen général sur un total de 6.

	<b>Academy.240 (N=13)</b>	<b>Academy.300 (N=31)</b>	<b>Ensemble (N=44)</b>
<b>Résumé /6niveaux</b>	(2.9) <b>3.7</b> (4. 8)	(2.4) <b>3.2</b> (4)	(2.9) <b>3.3</b> (4.8)
<b>Questions /10pts</b>	(1) <b>1.5</b> (3)	(0) <b>2.1</b> (6)	(0) <b>1.9</b> (6)
<b>Texte lacunaire /119mots</b>	(19) <b>45.7</b> (70)	(0) <b>39.6</b> (75)	(0) <b>41.2</b> (75)

Tableau n° 1: résultats des étudiants à l'épreuve selon leur Academy

**Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation**

Le tableau ci-dessus présente les résultats obtenus par les deux groupes (moyenne et extrêmes pour chaque tâche réalisée). Les résultats de l'Academy.240 sont supérieurs à ceux de l'Academy.300, notamment pour le résumé ainsi que pour le texte lacunaire. Cela peut s'expliquer par le fait que le niveau initial de ce groupe (B1 pour la majorité, B2 pour deux étudiants) était d'un niveau plus homogène et supérieur à celui du second groupe (8 étudiants A1, 8 étudiants A2, 14 étudiants B1 et un étudiant B2). Une meilleure maîtrise du français au préalable, leur a donc permis de mieux réussir les différentes tâches. Cependant, le groupe Academy.300 a obtenu un meilleur score aux questions. Cette dernière peut s'expliquer par le fait que les étudiants avec un niveau de français inférieur, accordent plus d'attention aux informations de « paracours » données dans la vidéo.

	Effectifs	Fréquence
<b>A1</b>	x	X
<b>A2</b>	13	29.5
<b>B1</b>	27	61.4
<b>B2</b>	4	9.1
<b>C1</b>	x	x
<b>Total</b>	44	100

Tableau n°2 : Répartition des individus selon leur niveau obtenu à notre épreuve

	Effectifs	Fréquence
<b>A1</b>	8	18.2
<b>A2</b>	8	18.2
<b>B1</b>	25	56.8
<b>B2</b>	3	6.8
<b>C1</b>	x	x
<b>Total</b>	44	100

Tableau n°3 : Répartition des individus selon leur niveau annoncé avant la formation

Les deux tableaux montrent que 25 étudiants ont obtenu au test un niveau équivalent à celui déterminé par un test en amont de la formation. Un seul étudiant a obtenu un niveau légèrement inférieur (niveau B2 annoncé et B1 à notre épreuve). En revanche, 18 étudiants ont obtenus un niveau plus élevé (dont 16 étudiants de l'Academy.300). Cette progression, surtout pour les niveaux élémentaires, peut être liée à l'effet d'apprentissage puisque notre expérimentation s'est tenue fin de formation. Cependant, au regard du niveau prescrit à l'entrée à l'université (B2 selon l'échelle du Cadre Européen Commun de Référence, Mangiante & Parpette, 2011), le niveau obtenu par les étudiants lors de notre expérimentation n'est pas suffisant pour pouvoir suivre un cursus.

**4. Conclusion et discussion**

De plus en plus de formations linguistiques sur objectifs universitaires sont proposées en amont de l'arrivée des étudiants allophones en France. Cependant, l'évaluation en langue effectuée avant l'entrée dans le supérieur concerne le français général, quand on sait qu'il existe un français spécifique au milieu universitaire. La recherche menée propose une épreuve permettant d'évaluer la compréhension orale, lors des cours magistraux, au moyen d'un écrit. L'expérimentation menée auprès d'étudiants allophones, en formation en amont de leur cursus universitaire, a permis de tester la réception de cette nouvelle épreuve auprès d'un public d'étudiants étrangers, et d'affirmer que cette dernière est plutôt bien reçue. En effet, l'ensemble des étudiants a réalisé les tâches demandées. Les résultats obtenus permettent de montrer qu'il existe un lien entre le niveau linguistique annoncé en amont de la formation et le niveau obtenu au test. Par ailleurs, la progression du niveau en langue constatée entre le niveau à l'arrivée et l'épreuve menée, montre que les étudiants ont développé leurs compétences (en lien avec l'université) et sont plus aptes à suivre un cursus (compréhension orale, prise de notes, etc.). Cette épreuve a permis de confirmer notre hypothèse de départ qui supposait que les résultats des étudiants à notre épreuve seraient meilleurs que le niveau annoncé à l'arrivée en France. L'hypothèse selon laquelle les étudiants ayant suivi un plus grand nombre d'heures de formation n'est pas validée, puisque ces derniers ont obtenu de meilleurs résultats pour une seule des tâches (questions courtes). Cependant, la moyenne des étudiants pour la tâche du résumé, quel que soit le groupe auquel il appartient, n'atteint pas le niveau B2 et infirme donc notre troisième hypothèse. Cela peut être expliqué en partie par le fait que le niveau en français à l'arrivée en France, était trop insuffisant pour atteindre, même après une formation, un niveau B2. La collecte des résultats des étudiants aux examens de janvier,

*Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation*

permettrait de continuer cette recherche.

**5. Références et bibliographie**

Albuquerque-Costa H. et Parpette C. (2012). Formation culturelle et linguistique des étudiants brésiliens en mobilité universitaire en France : projet de recherche de l'Université de São Paulo et de l'Université de Lyon 2. Synergies Brésil n°10 - 201 pp.11-21

Almoossa S. (2013). *Are IELTS and CEFR enough indicator of students success in academic study ?* Poster session presented at the Language Testing in Europe : time for a new framework ? Congress, Antwerp.

Altbach P., Reisberg L. et Rumbley L. (2009). *Évolution de l'enseignement supérieur au niveau mondial: vers une révolution du monde universitaire. Résumé.* Imprimé par l'UNESCO.

Arrêté du 21 novembre 2003 relatif aux modalités de l'évaluation du niveau de compréhension de la langue française : En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000797294&dateTexte> consulté le 25 février 2014

Arrêté du 30 mai 2013 relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers: En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027481305> consulté le 25 février 2014.

CampusFrance. (2013). *Sciences sans frontières.* En ligne <http://www.campusfrance.org/fr/page/sciences-sans-frontiere> consulté le 25 février 2014

Casanova D., Demeuse M., Artus F., et Maréchal M. (2012). Comment évaluer les compétences en français académique d'étudiants non francophones souhaitant poursuivre leurs études en France ? *Les cahiers de l'asdiflen*°23, 37-46.

Décret n° 71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités. <http://www.legifrance.gouv.fr/> consulté le 25 février 2014

Mangiante J.-M. et Parpette C. (2011). *Le français sur objectif universitaire.* Grenoble : Presse Université Grenoble.

Monballin, M. & Legros, G. 2000 La maîtrise du français: du niveau secondaire au niveau supérieur. Jean-Marc, E., Marielle, D. & Solange, M. (eds.). Bruxelles: De Boeck , p. 59-68 10 p.

OCDE (2012). *Regards sur l'éducation 2012 : Les indicateurs de l'OCDE.* Éditions OCDE.

Romainville M. (1997). Peut-on prédire la réussite d'une première année universitaire ? *Revue française de pédagogie.* Volume 119, 1997. Pp81-90.

Van Raemdonck D. (2000) « Le français comme compétence transversale : échec d'une procédure acquisitionnelle ? », dans Defays, J.-M. — Maréchal, M. — Mélon, S. (éds), Actes des journées d'études 'La maîtrise du français du niveau secondaire au niveau supérieur' (Liège 22-23 mai 1998), Louvain-la-Neuve, De Boeck Université, p. 127-140.